

<p style="text-align: center;">CONFERENCE DE PRESSE</p> <p style="text-align: center;">INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT 2013</p>

PRESENTATION DE JEAN-PIERRE HUBIN,
ADMINISTRATEUR GENERAL

1. A quoi sert un indicateur ?

Créée il y a 8 ans, la publication des « Indicateurs de l'enseignement » constitue une source d'information indispensable pour être informé au mieux des évolutions de notre enseignement et, forts de cette information, permettre aux différents acteurs qui interviennent dans son pilotage de mener celui-ci au mieux.

Pour autant, il faut noter que ces indicateurs ne sont en aucun cas le seul instrument de mesure et leur enseignement n'est utile que confronté à d'autres marqueurs plus qualitatifs de l'état du système, tels que les résultats des évaluations externes ou les rapports de l'inspection.

De plus, lorsqu'il s'agit d'évaluer des dispositifs particuliers (encadrement différencié, inscriptions, etc...), il est mieux de préciser, dans le décret qui organise ce dispositif, ce que l'on veut précisément mesurer en vue de voir si les résultats atteints correspondent aux objectifs. Il s'agit alors de préparer soigneusement et d'une manière qui soit techniquement correcte et réalisable, les conditions dans lesquelles doit s'opérer l'évaluation, son objet et ses limites. Ceci postule l'existence d'autres indicateurs qui, pour bien faire, devraient déjà être déterminés avant même que le dispositif soit mis en place. Mais, à côté des indicateurs, il peut être fait appel à bien d'autres outils qui vont fonder une évaluation.

Des indicateurs différents doivent aussi pouvoir faire l'objet de regards croisés, ce qui leur confère une valeur plus importante, dans la mesure où ils ouvrent des questionnements supplémentaires ou nouveaux.

Ainsi, par exemple, le fait que les filles soient globalement moins en retard scolaire, et qu'on les retrouve en plus grand nombre que les garçons dans l'enseignement secondaire de transition pose de nouvelles questions.

Cf : Indicateur traitant du retard scolaire (n° 13 -fig. 2) et indicateur traitant de la population scolaire (ind. n°4 -fig. 4)

Autre exemple : les perspectives de population scolaire à mettre en relation avec le coût de l'enseignement. Plus d'élèves dans les écoles vont entraîner un coût plus important à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, principalement du fait de l'augmentation du nombre d'enseignants nécessaires. En aurons-nous les moyens ?

Et disposerons-nous de suffisamment d'enseignants formés pour faire face à cela ?

Cf : Ind. traitant des perspectives de population (n°2 – fig. 1) et ind. traitant des coûts (n°3 – fig. 2)

2. Les politiques d'éducation ne peuvent pas isolément répondre à toutes les difficultés du système éducatif

Parmi les nombreux défis que doit relever notre système éducatif figure en première ligne la lutte contre les inégalités scolaires. Si les acteurs du système éducatif peuvent – doivent – apporter leur propre contribution à la lutte contre ces inégalités, ils ne peuvent en aucun cas les résoudre seuls, ces inégalités scolaires étant très souvent liées à d'autres inégalités préexistantes, des inégalités économiques, sociales.

Ainsi, dans l'indicateur traitant des disparités socioéconomiques, on observe une répartition très différenciée des populations scolaires selon la forme d'études suivie en secondaire. Mais faire face à la dualisation observée dans la population scolaire ne peut être du ressort des seules politiques scolaires. Le système scolaire n'est pas un microcosme isolé du reste des fonctionnements de notre société et, dès lors, les

politiques scolaires qui veulent réellement répondre aux défis de ce système ne peuvent s'envisager isolément d'autres politiques socioéconomiques.

Cf : Ind. traitant des disparités socioéconomiques (n°9 – fig.2)

3. Des politiques différenciées pour répondre plus justement à des situations variables localement

Les perspectives de population scolaire déclinées au niveau des arrondissements par exemple (publ. 2012) montrent des croissances variables, en taille et en durée, selon les lieux. De même les aires de recrutement, tant des enseignants que des élèves peuvent être mises en relation avec la problématique de la mobilité.

Cf : Ind. 2012 traitant de l'évolution de la population scolaire (ind. n°2 – fig. 2)

Cf : ind. traitant des flux des enseignants entre domicile et lieu de travail (n°33 – fig. 2)

Des indicateurs régionaux nous montrent qu'il y a des réponses différenciées à apporter selon les spécificités locales observées en lien avec l'offre de formation par exemple.

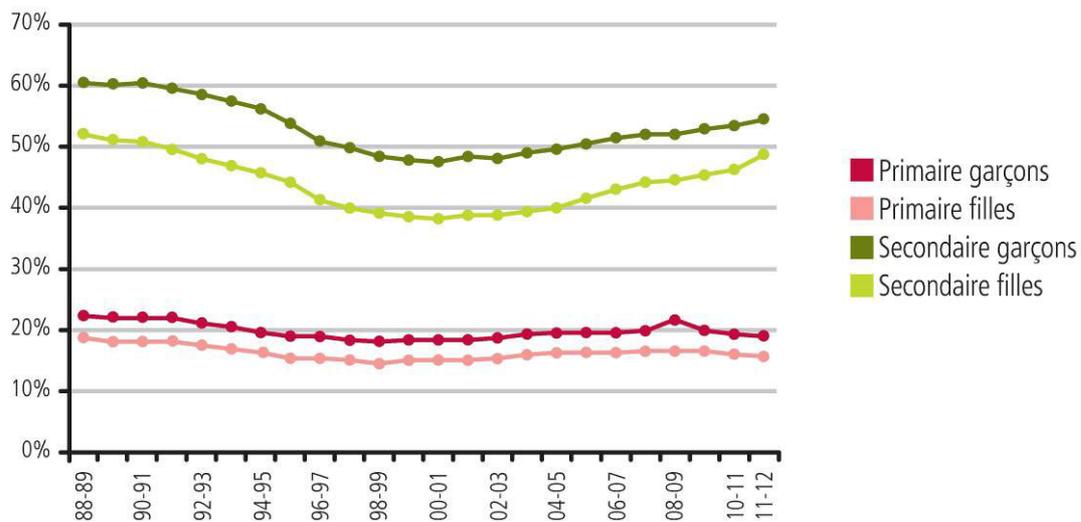
C'est pour cette raison qu'il est indispensable que les politiques de l'enseignement proposées soient en synergie avec les politiques régionales, telles que le plan Marshall 2022 (pour la Région wallonne) ou le Plan Régional de Développement durable soit le PRDD (pour la Région de Bruxelles-Capitale).

Des réponses plus efficaces, parce que davantage pertinentes, ne pourront se faire qu'au niveau des bassins scolaires.

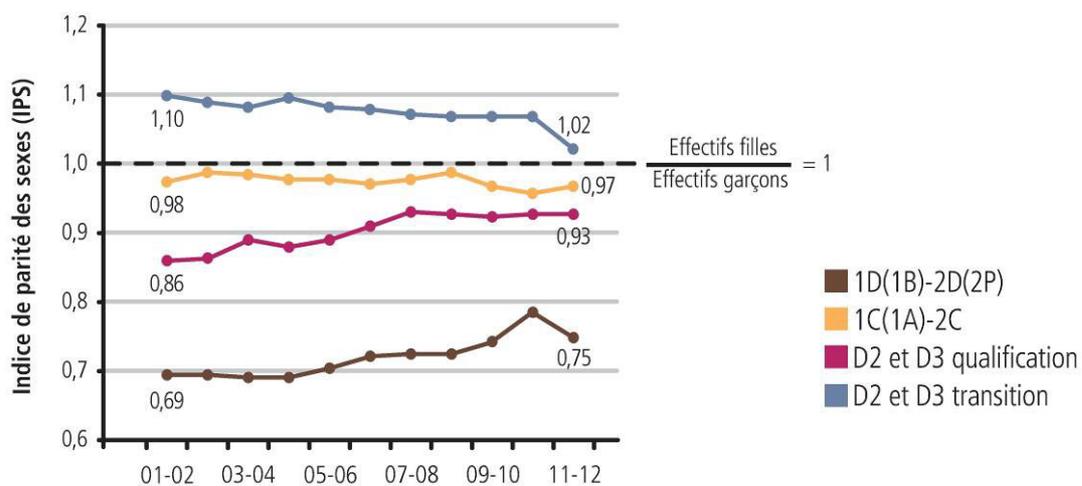
Les indicateurs futurs devront tenir compte de cette donnée et développer en coopération avec d'autres institutions (ce qui est déjà le cas avec l'IWEPS) des indicateurs spécifiques qui permettront de cibler des mesures au niveau régional ainsi qu'au niveau des bassins scolaires.

ANNEXE

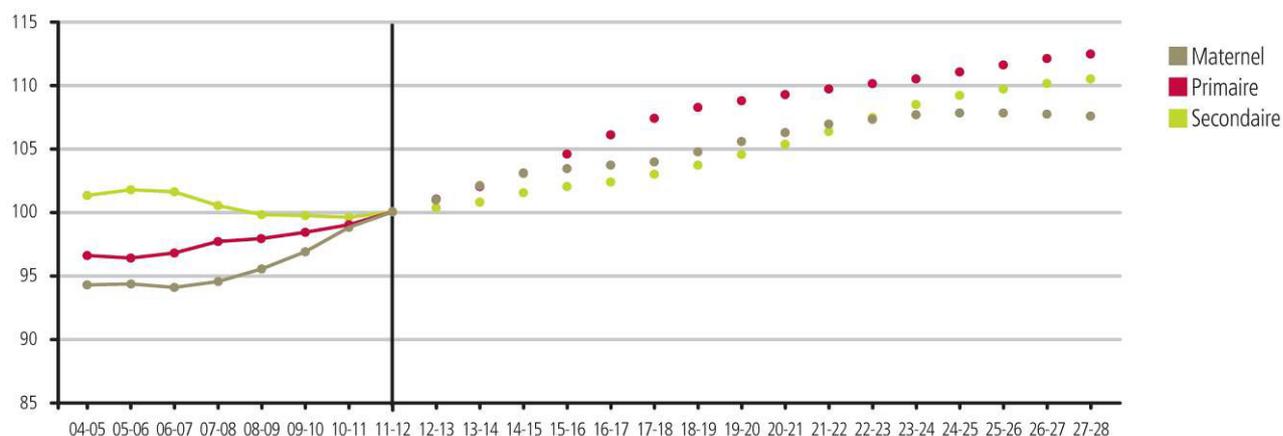
Indicateur 13 (fig. 2) : évolution du retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire



Indicateur 4 (fig. 4) : évolution de l'indice de parité entre sexes



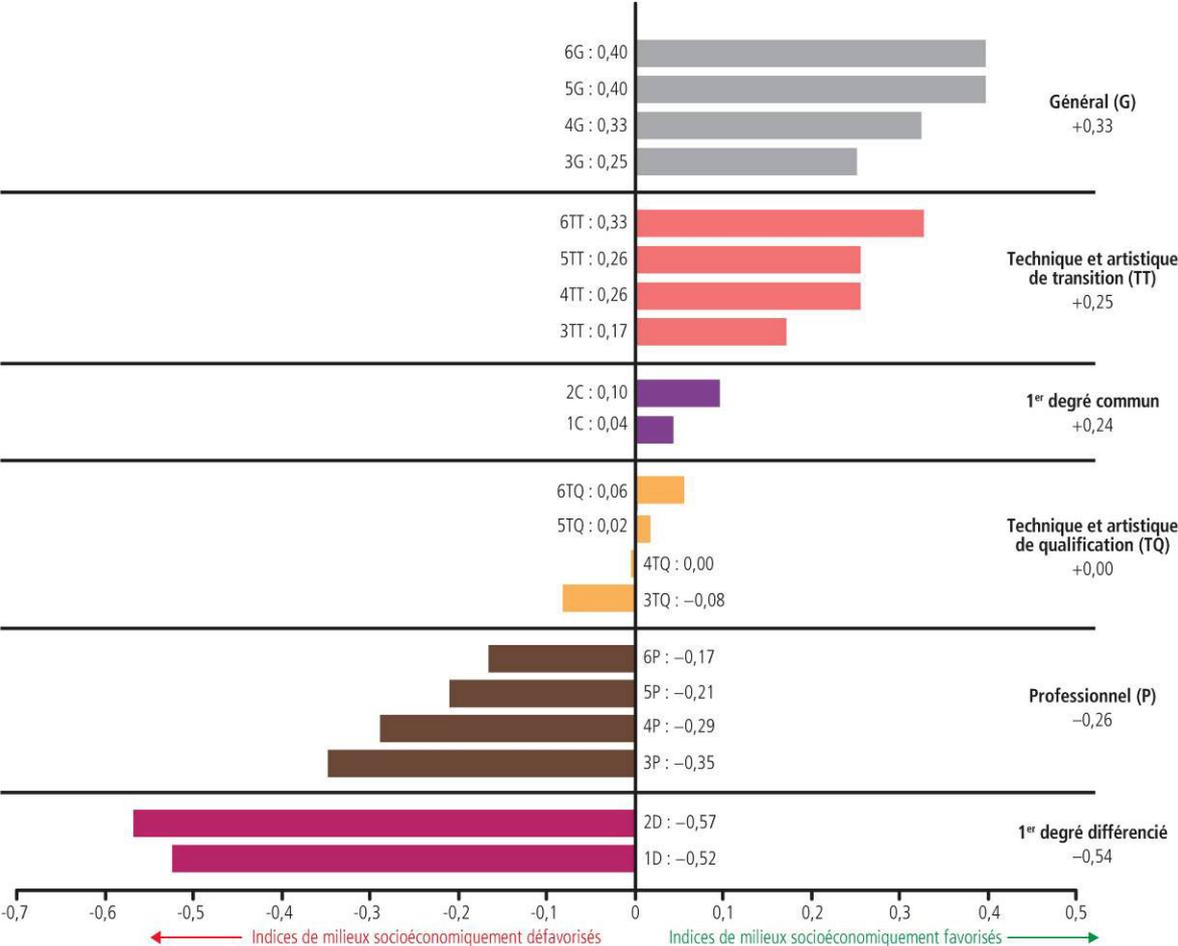
Indicateur 2 (fig. 1) : évolution et perspectives de la population scolaire (base 100 en 2011-2012)



Indicateur 3 (fig. 2) : évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FWB, à prix constants (base de 2003)

	2002-2003	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
FONDAMENTAL ORDINAIRE	100,0	110,7	113,0	115,4	117,5
Maternel	100,0	110,2	112,0	113,0	114,8
Primaire	100,0	112,0	114,6	117,9	120,0
SECONDAIRE ORDINAIRE	100,0	107,3	109,8	108,4	108,5
Plein exercice	100,0	107,5	109,9	108,4	108,5
En alternance	100,0	109,4	111,4	117,5	115,0
SPÉCIALISÉ	100,0	112,3	113,5	113,3	115,1
SUPÉRIEUR (hors universités)	100,0	103,9	100,0	99,0	97,4
UNIVERSITÉS	100,0	94,3	90,1	87,0	85,3

Indicateur 9 (fig. 2) : Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différentes années d'études et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (11–12)

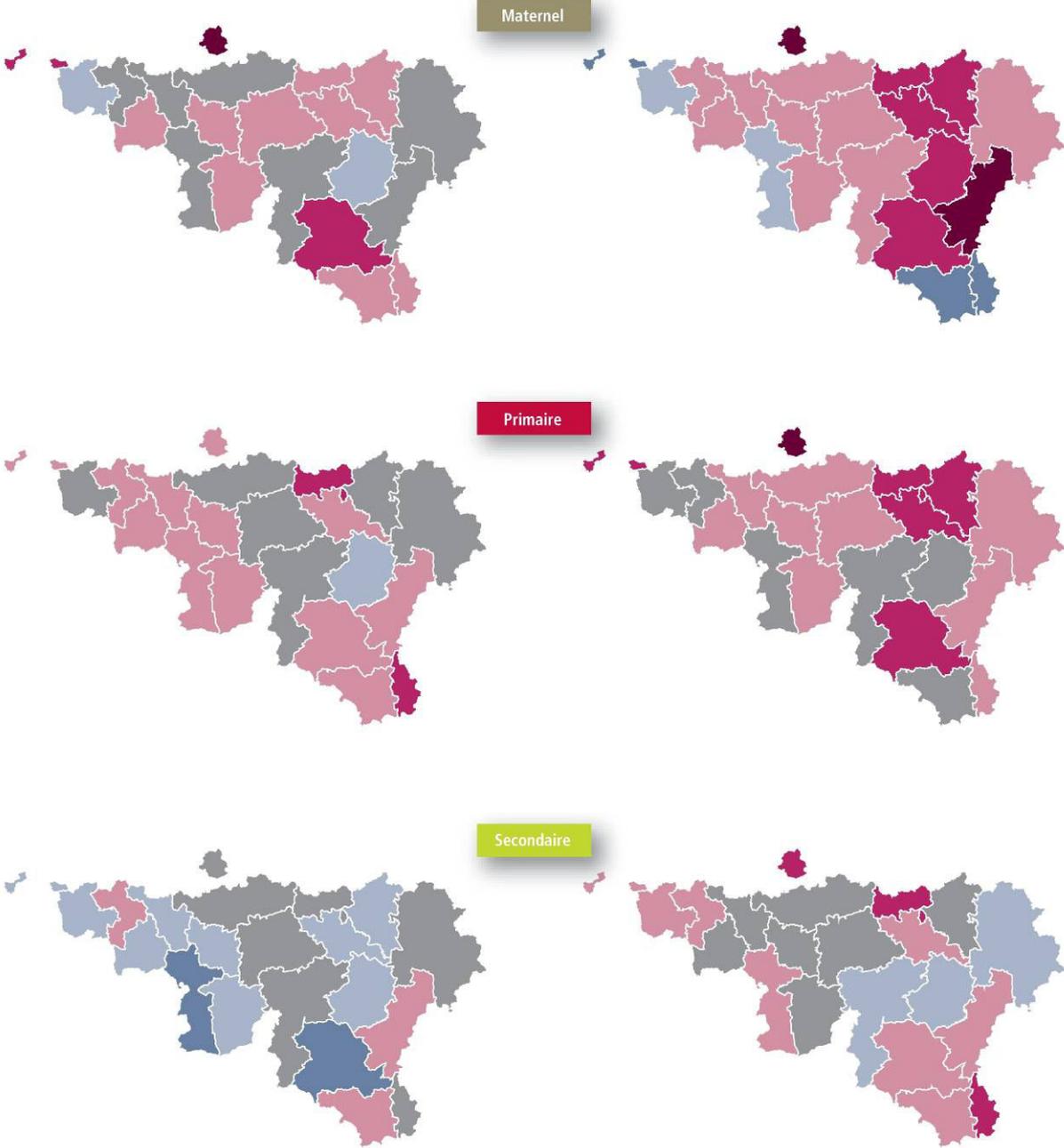


Indicateur 2 de **2012** (fig. 2) : évolution de la population scolaire au niveau primaire par arrondissement pour les élèves domiciliés en régions bruxelloise et wallonne

- Diminution de plus de 6 %
- Entre -6,0% et -2,0%
- Entre -2,0% et +2,0%
- Entre +2,0% et +6,0%
- Entre +6,0% et +10,0%
- Augmentation de plus de 10%

Évolution des effectifs (historique) entre 2004-2005 et 2010-2011

Évolution des effectifs (perspective) entre 2010-2011 et 2016-2017



Indicateur 33 (fig. 2) : Offre, flux, rétention, mobilité et attractivité des enseignants de l'enseignement obligatoire

PROVINCE DU LIEU DE TRAVAIL	PROVINCE DU DOMICILE										Rétention	Mobilité	Attractivité
	Bruxelles-Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Flandre	Étranger	Total	Pourcentage			
Bruxelles-Capitale	9 834	3 308	1 917	460	71	640	3 089	104	19 423	21 %	95,4 %	4,6 %	49,4 %
Brabant wallon	286	4 631	1 046	186	21	684	261	39	7 154	8 %	53,0 %	47,0 %	35,3 %
Hainaut	111	432	24 956	65	16	1 597	318	468	27 963	30 %	87,3 %	12,7 %	10,8 %
Liège	21	58	19	19 184	215	234	161	41	19 933	22 %	92,5 %	7,5 %	3,8 %
Luxembourg	9	6	9	312	5 777	406	5	239	6 763	7 %	90,7 %	9,3 %	14,6 %
Namur	52	310	645	537	269	8 696	30	101	10 640	12 %	70,9 %	29,1 %	18,3 %
TOTAL	10 313	8 745	28 592	20 744	6 369	12 257	3 864	992	91 876	100 %			